

CONTAMINE-sur-ARVE 175 ans de maires, syndics, anecdotes..

En 1815, c'est la Restauration. Après vingt trois ans de fusion avec la France, la Savoie est rattachée au royaume de Piémont Sardaigne par le traité de Vienne. La plupart des transformations opérées pendant la période française sont supprimées. Le clergé dirige l'enseignement et rédige à nouveau les actes d'Etat Civil.

Chaque année, le Conseil Communal propose à l'approbation de l'Intendant Général deux candidats : l'un pour le remplacement du premier conseiller en liste de nomination, le deuxième capable de remplir éventuellement les fonctions de syndic. Il aura soin de le choisir comme l'indique le règlement du 8 janvier 1739 **"parmi les plus imposés, les plus capables et plus en état de servir la commune et, par préférence parmi les habitants des hameaux qui n'ont point encore fourni de sujets au Conseil."**

Les Conseillers devront **"se dépouiller de tous égards particuliers, n'avoir en vue que l'intérêt du service de Sa Majesté et de la commune"**.

D'autre part, le Conseil transmet à l'Intendance Générale, un tableau comportant les noms des plus imposés sur le plan foncier, domiciliés ou non dans la commune. S'inspirant de ce document, l'Intendant Général nomme un Conseil double ayant les mêmes prérogatives que le premier.

La nomination des syndics est bisannuelle. (Extraits des "Recueil des Edits" consultés aux Archives Départementales de la Haute Savoie).

En 1830, on propose trois candidats pour le renouvellement du plus ancien des conseillers :

Chambet Claude, 40 ans, cultivateur, fortune : 7 000 livres neuves,

Dupraz François, 36 ans, cultivateur, fortune : 8 000 livres neuves,

Nier dit Maréchal, 53 ans, cultivateur, fortune : 5 000 livres neuves.

Les mêmes annotations concernent les trois postulants : **"de bonne corpulence et bonne santé, probe et intègre, de bonne conduite religieuse, marié avec enfants, zélé pour le service public et le gouvernement de Sa Majesté dont il est sujet, paraissant instruit dans les affaires publiques et administratives, sait lire et écrire"**.

Les plus forts contribuables susceptibles de doubler le Conseil, en 1827 :

	Résidence :	Revenu cadastral :	Fortune :	Age :	
Chatrier Marc Antoine	Contamine	54 985 livres	20 000 livres	62 ans	Capable et moral
Chatrier François Auguste	Chêne	124 645	150 000	52	Capable et moral
Chapuis Henry	Thorens	90 195	300 000	60	Capable et moral
Dufresne Pierre (les hoirs)	La Tour	41 680	120 000		Mineur
Dupraz Charles Jean Marie	Boege	60 160	80 000	35	Capable et moral
Périllat Fr., femme Chambet	Peillonex	46 145	12 000	22	Moral et incapable
Thevenet Pierre	Magland	72 360	90 000	52	Capable et moral

En 1815, **Marc-Antoine Chatrier**, (1765-1845), fils de François-Auguste notaire et de Primborgne Jeanne, est cité en tant que syndic de Contamine.

La fabrique de cotonnades installée dans les bâtiments de l'ancien Prieuré est dirigée par Henry Chapuis, par ailleurs gérant de la verrerie de Thorens.

En 1821, **Pierre Pelloux dit Isidore**, (1764-1836), fils de Pierre et de Dubois Josephte Isidore, est à la tête de la commune de Contamine.

En 1825, c'est **François Fallion dit Brouillon** (1776 - 1849) fils de Guillaume et de Pelloux Claudine, qui prend la place de syndic.

Le 14 avril 1827, **Pierre Pelloux dit Isidore** "en sa qualité de syndic, nommé par décision du **Ministre de l'Intérieur**", prête serment en touchant les Saints Evangiles entre les mains de François Fallion, syndic sortant :

"Je, Pierre Pelloux, cultivateur et propriétaire jure et promets d'être fidel à Dieu et au Roy, de n'appartenir à aucune société secrète réprouvée par S.M et d'exercer les fonctions qui me sont confiées avec exactitude et désintéressement de la manière qui convient à de bons et fidels serviteurs et sujets du Roy."

En 1829, **François Fallion dit Brouillon** prend la relève. Il est reconduit dans ses fonctions le 18 janvier 1831.

En 1830, la sentence vient d'être rendue dans le procès soutenu depuis plusieurs années, par la